

DU RÔLE CULTUREL DE L'ÉGLISE DANS LA SITUATION LINGUISTIQUE DE L'ALSACE

Point de la situation

En Alsace, du fait de la situation linguistique particulière, les Églises rencontrent constamment des difficultés dans l'exercice de leur ministère, en particulier au niveau du ministère pastoral (1). La francisation est certes très avancée dans les villes et dans la jeune génération ; l'alsacien continue cependant à être la langue parlée courante de la majorité des gens de la campagne et des quartiers populaires des villes. Si cela fait qu'un pasteur en Alsace doit être nécessairement bilingue, à l'exception de quelques paroisses uniquement francophones, les problèmes du « statut » du bilinguisme, c'est-à-dire du droit de l'alsacien et partant de l'allemand, la langue culturelle qui porte le dialecte, est loin d'être clair. Ce problème ne cesse de se poser, parce que la constatation que l'Alsace est française n'est contestée par personne et que cette évidence et l'autre, qui est son corollaire, à savoir que les droits de la langue nationale ne sauraient être mis en question, ne résolvent pas la question des droits du dialecte alsacien et, partant, de l'allemand. C'est dans l'enseignement primaire que le problème apparaît dans toute son acuité : depuis 1945, la seule langue enseignée jusqu'à 12 ans a été le français. Ce qui était ressenti par un nombre croissant de la population alsacienne de souche comme une méconnaissance de ce qu'il est convenu d'appeler le particularisme alsacien, a conduit, ces dernières années, à un réveil de la conscience régionale. Un certain nombre de groupes et de mouvements, essentiellement culturels, luttent pour l'introduction de l'enseignement de l'allemand dès l'école maternelle, à l'exemple de ce qui se passe par exemple dans l'Académie de Bordeaux, et ceci — d'une manière générale — afin que soit mise à profit la grande facilité des enfants à apprendre une deuxième langue et — d'une manière particulière en ce qui concerne les enfants dialectophones — pour couper avec la pratique qui ne res-

(1) Le contenu des pages qui suivent a été présenté, sous des formes variées, à diverses rencontres de pasteurs et de prêtres en Alsace, pendant l'hiver 1972-73.

pecte pas à l'école la langue maternelle de l'enfant et pour développer et faire fructifier celle-ci en conduisant l'enfant jusqu'à l'allemand. Largement favorisée par l'opinion publique, l'Académie de Strasbourg a pris en automne 1972 l'initiative d'organiser, dans 32 classes expérimentales du primaire, pour des élèves à partir de 9 ans, un enseignement de l'allemand, à raison de 3 heures par semaine. Si les résultats de l'expérience s'avèrent positifs, l'extension et progressivement la généralisation de cet enseignement sont prévues, dans les conditions présentes (quelques heures par semaines, à partir de 9 ans) : enseignement éventuellement facultatif, il pourra être proposé aussi bien aux dialectophones qu'aux francophones. De leur côté, les pasteurs et les prêtres suivent, dans l'enseignement catéchétique, des pratiques variées, la plus largement répandue étant sans doute de le donner entièrement en français. Il y en a quelques-uns qui font cette instruction sous forme bilingue (français-allemand), d'autres encore qui le font avant tout en alsacien et en allemand. Dans quelques paroisses, on propose, au choix, un enseignement catéchétique en français et un enseignement catéchétique en allemand.

Le problème

Cette présentation du point de la situation n'équivaut pas encore à une analyse de la situation et à une réflexion sur elle. Mais elle suffit pour faire apparaître la question de la responsabilité éventuelle de l'Église qui peut se formuler ainsi : **y a-t-il un rôle culturel de l'Église en situation de bilinguisme ?** Cette question appelle trois sortes de réflexions :

1. Y a-t-il un rôle culturel de l'Église ?
2. Quelle est la situation linguistique de l'Alsace ?
3. Quel est, le cas échéant, le rôle culturel de l'Église dans cette situation ?

1. L'Église a-t-elle un rôle culturel ?

Il ne peut être question ici de traiter ce problème pour lui-même. Mais, s'agissant là d'un préalable, il faut le clarifier succinctement. Les remarques suivantes peuvent paraître suffisantes à cette fin.

L'Église selon sa nature et sa mission spécifiques

L'Église, à l'image d'Abraham, est celle qui est appelée hors de son cadre naturel et historique, et ce pour constituer le peuple de son Seigneur. Il y a un déracinement originel de l'Église qui est le fondement de sa liberté vis-à-vis du monde et de son pouvoir, et cela

signifie aussi : vis-à-vis des pouvoirs, quels qu'ils soient. Le déracinement de l'Église qui tient à son élection, ne la rend pas seulement libre, il est aussi le fondement de l'unité de l'Église au-delà de toutes les oppositions naturelles et historiques qui séparent les hommes. « Un seul est votre maître et vous êtes tous frères » — « Plusieurs viendront de l'Orient et de l'Occident et seront à table avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux » — « Il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. » La liberté et l'unité de l'Église tiennent au fait qu'elle est constituée par ce que D. Bonhoeffer appelle, dans son *Éthique*, « la chose dernière » (1). Parce que tel est le fondement de l'Église, le reste apparaît à l'Église et donc à la foi, selon l'expression encore de Bonhoeffer, comme « avant-dernier ». La référence ultime de l'Église et du croyant n'est pas, dans tous les sens de ce mot, le pays, mais Celui qui la fait être. Ce n'est que sur cette base que l'apôtre peut exhorter les chrétiens à « se supporter les uns les autres avec charité » et à « s'efforcer de conserver l'unité par le lien de la paix ».

L'Église a une mission propre, spécifique, conformément à sa nature. Elle consiste à proclamer, par la parole, par la vie et par la louange, le Christ son Seigneur.

Les choses avant-dernières et les choses dernières

La nature et la mission spécifiques de l'Église ne justifient pas un désintéret vis-à-vis des choses avant-dernières. Car elles sont la création de Dieu, et, en tant que création tombée, l'objet de l'amour rédempteur de Dieu : elles sont le lieu de l'incarnation du Christ. Constituant la réalité de l'homme, c'est en elles que le Christ veut prendre racine. C'est pourquoi Bonhoeffer peut dire qu'il faut traverser, à cause de la chose dernière, toute la longueur des choses avant-dernières. L'attitude radicale qui se coupe des choses avant-dernières à cause de la chose dernière est tout aussi fautive que la solution du compartimentage qui assigne à chaque chose sa place. Comme dit Bonhoeffer : « Le radicalisme procède toujours d'une haine, consciente ou inconsciente, de ce qui est. Le radicalisme chrétien, qu'il fuie le monde ou qu'il veuille le transformer, procède de la haine à l'égard de la création. L'homme radical ne peut pas pardonner à Dieu sa création. » Quant au compartimentage ou à ce que Bonhoeffer appelle le compromis, « il procède toujours de la haine vis-à-vis de la chose dernière. L'esprit de compromis chrétien procède de la haine contre la justification du pécheur par grâce seule. Le monde et la vie en lui doivent être protégés contre cette irruption

(1) D. Bonhoeffer, *Éthique* (trad. franç.). Labor et Fides, Genève, 1969. Toutes les citations sont prises de la 3^e partie sur les choses dernières et les choses avant-dernières.

de la grâce dans leur sphère. Il faut vivre dans le monde avec les seuls moyens du monde. La chose dernière n'a pas à se faire entendre dans les choses concernant la vie dans le monde ». Face à ces deux solutions unilatérales, la vie chrétienne authentique « ne signifie ni une destruction ni une reconnaissance de ce qui est avant-dernier », car « en Christ la réalité de Dieu rencontre la réalité du monde et nous fait participer à cette rencontre effective. Il s'agit d'une rencontre qui est au-delà de tout radicalisme et de tout compromis. La vie chrétienne est une participation à la rencontre du Christ avec le monde ».

Mais quelles sont ces choses avant-dernières ? Ce sont, dit Bonhoeffer, les choses naturelles. Il faut citer ici, à cause de son importance, un passage un peu plus long de l'Éthique :

« Dans l'éthique protestante, on a discrédité la notion du naturel. Pour d'aucuns, elle se perdait totalement dans la nuit de l'iniquité générale ; pour d'autres au contraire, elle brillait de l'éclat des origines. Ces deux tendances abusives eurent pour conséquence l'élimination complète dans la pensée protestante de cette notion, qui fut abandonnée à l'éthique catholique. Cela signifiait une lourde perte pour la pensée protestante, qui se trouvait désorientée devant les questions pratiques de la vie naturelle. La signification du naturel selon l'évangile cessait d'être transparente, et l'Église protestante n'avait plus de réponse claire et décisive aux questions brûlantes de la vie naturelle. Elle laissait ainsi d'innombrables hommes sans secours devant les décisions d'une importance vitale, et se raidissait de plus en plus dans une défense purement orthodoxe de la grâce divine. Puisqu'à la lumière de la grâce tout ce qui est humain et naturel sombrait dans la nuit du péché, on n'osait plus observer de différences à l'intérieur de l'humain et du naturel, de crainte que la grâce n'y perde. Par son attitude dans ce domaine, la pensée protestante montrait qu'elle ne connaissait plus la vraie relation entre les réalités avant-dernières et dernières. Les conséquences de cet abandon eurent une grande portée. Si tout se confond à l'intérieur de la création déchue, alors la voie est libre à toute forme de désordre et d'arbitraire, alors l'homme n'est plus responsable devant Dieu de ses décisions concrètes concernant sa vie naturelle. Le naturel avait pour unique antithèse la Parole de Dieu, et plus du tout le non-naturel, car tous les deux tombaient sous la même condamnation en face de la Parole divine. Cela entraînait une débâcle complète dans le domaine de la vie naturelle. »

Nature et culture

Le naturel comme catégorie éthique ! Il s'agit là d'une affirmation décisive. Mais alors se présente la question : qu'est-ce qui est naturel et

qu'est-ce qui ne l'est pas ? Il est clair que le naturel en soi n'existe pas. Le naturel n'existe que dans l'histoire, façonné par elle. Il n'y a pas d' « ordres naturels » immuables, mais, comme le dit R. Prenter (1), les soi-disant ordres de la création « sont des ordres historiques, des ordres que le Créateur, le maître de l'histoire, fait apparaître dans l'histoire et fait se développer avec le devenir de l'histoire ». Cela ne signifie certes pas, comme le précise Prenter, que « tout coule » ; l'affirmer reviendrait à stipuler un relativisme moral pour qui la norme éthique se confond avec le devenir historique et pour qui, par conséquent, il n'y a pas d'instance qui juge ce devenir. Si le naturel n'existe que dans l'histoire, celle-ci, entendue comme histoire humaine, consiste en une culture du naturel, ce qui suppose, si la culture ainsi définie doit rester une culture du naturel, que ce dernier est le matériau originaire de la culture et existe comme tel de manière autonome par rapport à la culture. C'est dire à la fois que le naturel n'existe que dans l'histoire et est façonné par la culture humaine **et** en même temps qu'il est une instance aussi autonome vis-à-vis de celle-ci et pouvant donc la juger. Cette autonomie du naturel constitue ce dernier en tribunal de la culture, étant entendu que le naturel n'est certes pas une donnée immuable mais, riche de beaucoup de potentialités, n'est pas non plus le mouvant pur, privé en dernier ressort d'identité. Nature et culture constituent une polarité. Quand le lien de la culture au naturel se distend, apparaît ce que Bonhoeffer nomme « das Unnatürliche », ce qu'il faut traduire par : « l'anti-naturel ». La tendance de la culture à l'anti-naturel tient à la tendance de l'homme, dont la culture est l'œuvre, à l'anti-naturel : le péché est la source de cette tendance. La révélation de Dieu en Christ met cette tendance à nu, libère l'homme de son pouvoir et implique ainsi une éthique du naturel : le naturel devient la tâche de la culture. Si celle-ci est le fait de la raison humaine qui travaille sur le matériau du naturel, la culture chrétienne qu'il faut alors affirmer en tant que responsabilité de l'Église, est le fait de la raison éclairée, éclairée par la révélation. La révélation ne révèle pas le naturel, mais éclaire la raison humaine dont la médiation est indispensable pour la détermination du naturel. Cette tâche incombant à l'homme, il est évident qu'elle reste toujours à faire, le naturel n'étant jamais défini une fois pour toutes mais toute définition qui en est donnée étant toujours finie, provisoire, jamais définitive, autre qu'humaine. On peut dire que le naturel existe comme tâche ; il est la tâche culturelle de l'homme, aussi, dans le sens particulier qui vient d'être dit, de l'homme chrétien. Le naturel comme réalité protologique, toujours prédonnée, est la tâche éthique de l'homme et se dévoile, dans l'ac-

(1) R. Prenter, *Schöpfung und Erlösung*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1960, p. 191s.

complissement de cette tâche s'effectuant dans une histoire dans laquelle le naturel « devient » (tout comme l'anti-naturel) et dans laquelle il échappe continuellement à la saisie de l'homme, comme étant une réalité eschatologique. Le naturel comme matériau de la culture est donné à celle-ci comme prémices du royaume de Dieu à venir.

Le rôle formateur de l'Église

Nous l'avons vu : l'Église, d'une manière particulière, est la dépositaire du naturel comme tâche. En raison de la tendance de la culture en général à l'anti-naturel, l'Église a une fonction critique à son endroit, mais comme la culture chrétienne n'est pas soustraite au péché et comme elle n'est pas moins finie que la culture en général (la raison éclairée est la raison finie éclairée qui reste finie), celle-ci a aussi une fonction critique à l'égard de la culture chrétienne. La culture, en raison de sa finité, est nécessairement dialogique : c'est ainsi que sa finité reste ouverte. L'Église a le rôle particulier, parce qu'elle sait que toutes choses sont en marche vers le royaume pour être jugées et rédimées, d'affirmer en même temps que leur finité et particulièrement la finité de la culture, aussi leur ouverture essentielle les unes aux autres et sur l'avenir eschatologique. Dans le fractionnement de la culture en cultures non seulement différentes mais encore opposées, l'Église a à être le témoin de la culture en tant que réalité eschatologique à la fois future et déjà présente, au milieu des cultures. La culture chrétienne est aussi une culture finie, mais elle n'est chrétienne que si elle renvoie constamment à l'infinité eschatologique et donc aussi à l'inachèvement de la culture dont le naturel est le matériau, la tâche et le critère.

La culture chrétienne a son lieu dans le culte. On peut rappeler que « culture » et « culte » viennent de la même racine (colere). Le lien entre les deux n'est pas simplement linguistique ; l'étymologie commune renvoie ici à une essence commune. La culture est une tâche cultuelle ; elle est réponse à la Parole, à la Parole créatrice et conservatrice des choses et cela veut dire en dernière analyse : du naturel ; elle est réponse plus précisément à la Parole rédemptrice qui est la même Parole mais qui rend compte du fait que la Parole crée et conserve le naturel au milieu même de l'anti-naturel. Cette réponse de la culture se dit vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis des hommes : elle est cultuelle et culturelle à la fois. Dire que la culture chrétienne a son lieu dans le culte, c'est dire qu'il est 1. le lieu dans lequel la culture s'exprime, 2. le lieu à partir duquel la culture s'élabore, 3. le lieu en référence à qui et en vue de qui elle s'élabore.

Le rôle formateur de l'Église est second par rapport au rôle forma-

teur de la Parole elle-même. C'est celle-ci qui est formatrice en suscitant la réponse culturelle et culturelle de la part de l'homme : c'est ainsi que l'homme est formé. Il l'est par la même Parole par laquelle il est créé ; la création par la Parole s'achève dans la formation par la Parole. Tout comme le naturel n'est connu que médié par la raison humaine, la raison en général et la raison éclairée en particulier, la Parole n'est connue que médiée par la culture en général et par l'Église en particulier. Aussi faut-il parler d'un rôle formateur non seulement à propos de la culture en général, mais aussi de l'Église en particulier. L'Église remplit ce rôle dans la culture chrétienne telle que nous l'avons définie.

Le rôle formateur de l'Église — son rôle culturel au sens large de ce terme selon lequel le culturel inclut le cultuel, et réciproquement —, s'il est second par rapport à celui de la Parole, n'est pas secondaire ou accessoire, comme s'il était laissé à la liberté de l'Église de le remplir ou de ne pas le remplir. L'Église a un rôle culturel, non accidentaler, mais essentialiter.

Éthique et situation

L'Église ne vit pas dans un monde abstrait ; elle est toujours en situation, et elle se renie quand elle refuse d'être en situation. L'Église n'est pas une réalité idéale, existant au-dessus du temps, des contingences, des réalités humaines ; l'affirmer reviendrait à un docétisme. Certes l'Église ne se confond pas, ne peut pas se confondre avec la situation ; elle ne confond pas, ne peut pas confondre, si elle est elle-même, les choses avant-dernières et les choses dernières. Mais l'Église vit les choses dernières au niveau des choses avant-dernières, celles-ci étant le lieu de la réalisation déjà présente comme anticipation de celles-là. Si nous avons dit que l'évangile du Christ déracine l'Église et le chrétien par rapport à son milieu naturel et historique, par rapport à la situation dans laquelle ils se trouvent, il donne aussi une nouvelle accession à cette situation en la faisant apparaître, à l'Église et au chrétien, comme leur champ de responsabilité.

L'Église est toujours en situation, et cela signifie que le rôle culturel de l'Église dont nous avons parlé est rempli dans une situation donnée. Rôle culturel ou tâche culturelle, il s'agit là d'éthique ; il s'agit dans notre question sur le rôle culturel de l'Église, de savoir quel est ce rôle dans telle situation donnée ; il s'agit de la question : dans telle situation concrète, qu'est-ce qu'il faut faire ? Souvent, dans le passé, l'éthique chrétienne a été une éthique de principes ; elle s'est contentée de formuler des idées générales, en laissant à chacun le soin de les adapter à sa propre situation. Mais la vie, l'existence, n'est pas générale, elle est particulière. Et une éthique abstraite n'est pas une éthique : elle est une fuite devant la probléma-

tique éthique. Une éthique chrétienne est concrète ou elle n'est pas une éthique chrétienne. Cela tient au fait que l'éthique chrétienne est réaliste : elle concerne la réalité telle qu'elle est et elle veut changer, le cas échéant, cette réalité en vue d'une nouvelle réalité. À ce titre, l'éthique chrétienne a trait non à ce qui est impossible, inaccessible, mais au possible, à l'accessible. Les notions de concret, de réaliste, de possible, dans leur interdépendance mutuelle, sont les catégories éthiques fondamentales.

Si le problème du rôle culturel de l'Église est un problème éthique, il ne peut être résolu qu'au prix d'une prise en considération de la situation particulière face à laquelle l'Église — en l'occurrence l'Église en Alsace, dans ses différentes expressions confessionnelles, se trouve placée. Une analyse, nécessairement succincte, de cette situation, relève de la tâche éthique elle-même, s'il est vrai que l'éthique est nécessairement concrète.

II. La situation linguistique de l'Alsace

Il s'agit de prendre la mesure de la situation. Pour cela, il faut la décrire et la penser.

Analyse de la situation

La situation linguistique de l'Alsace s'est constituée dans une histoire (1). Cette histoire est ce qu'elle est ; quelle que soit la manière dont on la juge, on ne peut pas la refaire. Cette histoire est, en Alsace, notre destin. Nous ne pouvons qu'en partir. C'est dans la situation qui est le fruit de cette histoire que nous avons à vivre et à œuvrer. Quelle est-elle ?

Pour notre propos, il semble suffisant de dire que l'Alsace est une région dont la langue d'origine est l'alsacien, dialecte allemand ; l'Alsace, en effet, fait partie originellement, de par son histoire, de l'espace culturel germanique. Par suite du rattachement politique de l'Alsace à la France, rattachement achevé en 1681, l'influence culturelle française se fait sentir, mais est assez limitée. L'alsacien reste la langue parlée du peuple alsacien et l'allemand reste la langue littéraire et donc culturelle dominante à travers le XIX^e siècle, jusqu'en 1870. En 1918, après le retour de l'Alsace à la France, la langue culturelle dominante à l'école devient le français, mais le droit

(1) Pour qui veut se documenter davantage sur le problème des minorités linguistiques en général et sur la situation de l'Alsace en particulier, voici deux ouvrages très utiles : G. Héraud, **Peuples et langues d'Europe**. Ed. Denoël, 1966. P. Maugué, **Le particularisme alsacien (1918-1967)**. Presses d'Europe, Paris, 1970.

de l'alsacien est respecté dans une certaine mesure : l'allemand est enseigné dès les premières classes de l'école primaire. La langue maternelle des Alsaciens reste très largement le dialecte.

En 1945, un changement profond se fait jour. Il tient essentiellement à deux facteurs, aux effets convergents.

Le premier ne date pas de 1945, mais s'est esquissé dès le XIX^e siècle et s'est beaucoup accéléré entre les deux guerres du XX^e siècle : c'est le phénomène de l'urbanisation. À la manière de tout le monde occidental, l'Alsace est aspirée par le mouvement économique d'industrialisation. L'évolution économique entraîne une politique de planification nationale qui insère les différentes entreprises régionales dans un réseau qui est, par la force des choses, supra-régional, national essentiellement. La réalité économique se vit, de plus en plus, dans le contexte de toute la France ; le marché européen commun ne modifie pas fondamentalement, dans ses implications culturelles, cette donnée. La conséquence de la progression économique et de ses implications sociales (hausse du niveau de vie, législation sociale, etc.), c'est le développement du secteur tertiaire, celui des services (l'administration en particulier). Ici aussi, le réseau national dans lequel s'inscrit le secteur tertiaire au plan régional, contribue à assimiler, du point de vue de la langue, l'Alsace de plus en plus au reste du pays. Le développement économique et social avec celui du secteur tertiaire qui y est lié, conduit à une concentration de plus en plus forte de la population dans les villes. Le phénomène d'urbanisation est l'aboutissement de l'évolution économique avec ses conséquences sociales et l'importance du secteur tertiaire. On ne peut surestimer le poids dont toute cette évolution a pesé sur la situation linguistique de l'Alsace : sans doute autant que le second facteur, ce premier facteur a été déterminant en ce qui concerne la modification rapide de la situation linguistique et culturelle de notre région.

Le deuxième facteur, c'est la politique scolaire de Paris en Alsace après 1945. Il en a été parlé au début de ce texte. C'est une politique délibérée d'assimilation linguistique et culturelle de l'Alsace au reste de la France.

La situation actuelle est celle qu'en Alsace nous connaissons bien. On peut la décrire ainsi :

— d'une manière générale, progression de la connaissance et de l'usage du français. Régression de la connaissance et de l'usage de l'alsacien ; régression aussi de la connaissance de l'allemand ;

— maintien de l'alsacien comme langue parlée dans ce qu'on appelle le « peuple ». Mais, là aussi, régression de la connaissance, en tout cas littéraire, de l'allemand (la télévision allemande, écoutée surtout dans les campagnes, contrecarre quelque peu cette évolution).

La langue lue et écrite, sinon parlée, des jeunes est largement le français. Si l'allemand est en général compris par les jeunes, quoi qu'avec de plus en plus de difficulté, il est de moins en moins lu ;

— écart entre la vieille et la jeune génération. Dominance de l'alsacien chez l'une, du français chez l'autre ;

— le bilinguisme véritable, c'est-à-dire l'aptitude à parler, lire, écrire et comprendre les deux langues culturelles, est réservé de fait à une seule catégorie : ceux qui, venant du milieu dialectophone, vont dans l'école secondaire, y apprennent l'allemand comme première langue « étrangère » (c'est là le « statut » de l'allemand) et continuent à avoir l'occasion ou choisissent de parler alsacien et de pratiquer l'allemand ;

— la langue maternelle des alsaciens n'est plus d'une manière générale l'alsacien. Il ne l'est évidemment pas pour les alsaciens d'adoption, venant de l' « intérieur » de la France, une fraction relativement importante de la population. Il ne l'est pas non plus dans les familles où un des conjoints est exclusivement francophone : la langue normale tend alors à être le français ; ces cas aussi sont de plus en plus nombreux. Dans beaucoup de familles où les parents sont de souche alsacienne, il y a, dans les villes surtout, une tendance à parler le français avec les enfants. Il y a ainsi un nombre croissant d'enfants de parents alsaciens, dont la langue maternelle est le français et qui, en milieu urbain, n'ont que très peu de chances d'apprendre jamais l'alsacien.

Éléments de réflexion concernant cette situation

Le destin linguistique et culturel de l'Alsace — l'Alsace entendue comme région de la France — s'est décidé en fonction de facteurs nouveaux, qui sont en rupture avec le passé de l'Alsace. Ces facteurs, que nous venons d'analyser, sont — l'un un facteur général qui est typique de l'évolution générale du monde (c'est le phénomène d'urbanisation). L'Alsace, peu ou prou, est partie prenante dans cette évolution ; — l'autre est un facteur politique. Il a deux facettes : 1. du fait de l'appartenance de l'Alsace à la France, la portée que l'évolution économique et sociale avait sur la situation linguistique et culturelle a été, par la force des choses, donc inévitablement en faveur du français. Il s'agit là d'un fait sur lequel aucune considération autre que de politique économique n'a de prise. C'est donc un fait qui, une fois la légitimité ou la nécessité de la réalité économique reconnues, échappe largement aux hommes et revient à ce qu'on peut appeler « les structures ». 2. Le facteur politique au sens où la politique n'est pas dictée par les « structures » au sens indiqué, mais relève de la libre décision (en l'occurrence non de l'Alsace mais de Paris), c'est le choix français — c'est-à-dire typique de la République française — du

centralisme parisien avec son implication : l'assimilation des régions à la langue et à la culture parisiennes.

Ces facteurs nouveaux conduisent, le premier de nécessité, le second par choix dicté, à une aliénation (*Entfremdung*) de l'Alsace par rapport à son identité, linguistique et culturelle historique.

Comme hommes et comme chrétiens, nous savons que l'aliénation est un fait général. Le chrétien en rend compte en parlant de la chute : l'homme est aliéné dans son existence par rapport à son être essentiel (Tillich). Cette aliénation fondamentale sous-tend sans aucun doute toutes les formes d'aliénation. Mais il faut pouvoir rendre compte de celles-ci sans en appeler à l'affirmation de la tradition judéo-chrétienne concernant la chute et le péché. L'aliénation, au sens où nous en parlons à propos de la situation, concrètement de la situation de l'Alsace, dépasse le plan linguistique. Le monde d'aujourd'hui est le fruit de plusieurs révolutions, les révolutions scientifique, industrielle, technologique. Elles font que toute l'humanité, d'abord celle du monde occidental, est déracinée par rapport à son passé, aussi par rapport à son passé culturel. La question partout surgit : quelle peut être la portée de la culture d'hier pour le monde d'aujourd'hui ? Ne dit-on pas, sur bien des registres : à temps nouveau, culture nouvelle ?

C'est dans ce changement du monde que s'inscrit le problème particulier de la langue. La langue est un élément qui est aussi en devenir comme le reste. Elle est un élément singulier mais décisif : la langue est non seulement le véhicule d'une culture, mais elle charrie elle-même toute une culture, elle est déjà par elle-même une culture. L'évolution de la langue tout comme de la culture n'est pas un fait quelconque, moralement neutre. Dans la langue et dans la culture il y a de l'homme, car la langue et la culture sont le reflet, l'image de l'homme tout comme, inversement, l'homme est leur reflet. Le devenir de la langue et de la culture, mais surtout aussi le remplacement d'une langue et d'une culture par une autre ne peut laisser indifférent.

En Alsace, il n'y a pas une seule langue ni une seule culture, mais deux. Pour des raisons historiques, l'Alsace est une région bilingue et à vocation bilingue ; la double langue implique aussi la double culture. L'identité de l'Alsace, du fait de son histoire, c'est le bilinguisme. Or, les facteurs nouveaux signalés conduisent à une aliénation par rapport à cette identité.

Peut-on laisser faire ? Le problème a deux aspects :

1. un aspect général, concret certes, mais valant pour d'autres situations aussi, valant aussi pour une situation de monolinguisme. Nous avons parlé du nivellement qui résulte de l'évolution générale du

monde ; ce nivellement existe aussi au plan culturel. Il y a une tendance vers une culture universelle, indépendante des langues elles-mêmes, c'est-à-dire qui dépasse la diversité des langues tout en la reconnaissant d'ailleurs. Cette tendance n'est pas seulement inscrite dans l'évolution du monde ; elle correspond aussi à une tendance humaine profonde qui caractérise l'homme comme tel : la tendance à l'universel. Elle est favorisée par les circonstances historiques actuelles, marquées par une science et une technologie qui sont universelles, et par une économie qui l'est aussi, en puissance. Cette tendance à l'universel, dès qu'elle est sur le point de triompher, est équilibrée aussitôt — et le phénomène est général aussi — par la tendance inverse au **particulier**. L'homme ne vit pas seulement dans l'universel, mais aussi dans le particulier, lui-même étant un être particulier. La tendance à l'universel seul aliène l'homme par rapport à lui-même : le pôle du particulier en lui tombe à court ; l'homme n'est pas reconnu dans ce qui le distingue de tout autre. Inversement, la tendance à la particularité seule aliène aussi l'homme par rapport à lui-même, car il y a aussi le pôle de l'universel. La polarité universalité — particularité est constitutive de l'homme, de l'essence de l'homme. On trouve une confirmation significative de cette affirmation dans ce qui apparaît devoir s'imposer de plus en plus comme une polarité : celle de l'économie et de l'écologie ; il y a aussi la polarité nation et région, Europe et pays qui la composent, etc.

Nous assistons aujourd'hui d'une manière générale à un sursaut du pôle du particulier. Il faut voir dans ce sursaut une protestation, partant des profondeurs, contre la perte d'identité due au nivellement et à l'universalisme unilatéral signalés. La profondeur de ce sursaut apparaît dans le fait qu'il touche tous les aspects de la vie de l'homme, comme les exemples cités qu'on pourrait multiplier le montrent.

2. Le problème posé a aussi un aspect particulier, c'est le phénomène, profond lui aussi, de résurgence du sentiment régional en Alsace tel qu'il est organiquement lié à une reprise de conscience de la valeur (« écologique ») du dialecte et de son nécessaire ressourcement dans l'allemand. Eu égard à ce qui vient d'être dit sur la polarité universalité — particularité, ce phénomène mérite non seulement sympathie, mais soutien. Il mérite d'être soutenu comme peut-être aussi il a besoin d'être protégé de ses propres démons qui surgiraient si on voulait isoler le pôle du particulier de l'autre, le pôle de l'universel. Comme nous l'avons dit : c'est l'homme qui est en jeu. À cause de cela, la responsabilité de tout homme lucide est engagée.

III. Du rôle culturel de l'Église (des Églises) dans cette situation

Nous avons affirmé le rôle culturel de l'Église. Dans la question de la langue et de la culture, il y va de l'homme. C'est pourquoi cette question relève de la responsabilité générale de l'homme (et partant de l'État) ; elle relève d'une manière particulière de la responsabilité de l'Église.

On peut faire ici les remarques suivantes :

1. L'Église a souvent cru pouvoir, dans le passé, se tenir en dehors de la question de sa responsabilité, en ce domaine. C'est même là la position qui, en pratique, est dominante dans l'Église. On suit le mouvement, et cela veut dire : le mouvement de nivellement, le mouvement où l'homme perd son identité parce que ce mouvement est caractérisé par la seule affirmation du pôle de l'universalité de l'homme (lorsque l'affirmation unilatérale de l'universalité se fait au plan de la nation, elle conduit au nationalisme). Dans son ministère, surtout au niveau du ministère pastoral, l'Église a continué à utiliser l'alsacien et l'allemand là où c'était nécessaire ; pour le reste, elle a suivi le mouvement de la francisation, sans que le problème fondamental, celui de l'identité de l'homme, lui soit vraiment apparu. Certains dans l'Église — et en dehors d'elle — étaient conscients du problème, mais ils étaient des voix dans le désert. L'Église a part, elle aussi, à la responsabilité générale concernant la perte d'identité de l'homme, en l'occurrence de l'homme alsacien. Certes, il n'aurait pas été facile pour l'Église en tant que telle d'avoir une position affirmant plus clairement les droits relatifs mais réels du particularisme alsacien. Il aurait fallu plus que de l'opportunisme, il aurait fallu une vision en profondeur des choses ; or, l'Église n'est pas moins atteinte par le mal de la superficialité que le reste de l'humanité. Les défenseurs du bilinguisme en Alsace apparaissaient comme dépassés. Il s'avère aujourd'hui, devant le sursaut de la conscience de l'identité spécifique de l'Alsace qui participe, comme nous l'avons dit, au sursaut du pôle particulier de l'homme, qu'ils défendaient une préoccupation essentielle : il se vérifie qu'ils n'avaient pas seulement la nostalgie du passé, mais au contraire une perception en profondeur qui en fait des témoins de l'avenir. Mais qu'ils n'aient été que quelques-uns, cela invite l'Église — nous parlons ici d'elle, mais ce qui est dit ne se limite pas à elle — à une révision de vie, à une repentance ecclésiale. Et cela nous invite les uns et les autres, dans la mesure où nous sommes co-responsables de la situation présente, à faire notre *mea culpa*, en tant qu'hommes, chrétiens et hommes d'Église.

2. L'Église catholique affirme un droit naturel qui vise à reconnaître et à protéger ce qu'avec Bonhoeffer nous avons appelé le

naturel. La langue et la culture font partie de ce droit naturel ; en substance, la déclaration universelle des droits de l'homme le reconnaît sans conteste. L'Église protestante était quelquefois moins attentive, dans sa théologie, au droit naturel ; en pratique, elle l'était en général autant sinon plus que l'Église catholique : le droit à la langue vernaculaire a, jusqu'à ces dernières décennies, été contrecarré dans l'Église catholique par l'usage très large du latin. Quoi qu'il en soit, le droit naturel que nul ne voudrait ni ne saurait contester, peut se formuler ainsi : Suum cuique, à chacun ce qui lui est dû (1). Il appartient à l'Église comme à quiconque de veiller au respect du droit naturel. Là où l'Église croit pouvoir accomplir son ministère propre en piétinant ou en laissant piétiner le droit naturel — et c'est en fait ce qui s'est passé couramment en Alsace, — elle rend un contre-témoignage à l'évangile et n'est pas crédible. Elle est engloutie alors par la même vague qui, tôt ou tard, atteint tout ce qui n'est pas vrai, pour le mettre à nu et le détruire.

En ce qui concerne l'État, on ne peut que constater qu'il n'a pas reconnu depuis 1945 le droit naturel de la population alsacienne à être bilingue. Sous un masque de tolérance vis-à-vis du particularisme alsacien, l'État — nous l'avons dit — a mené une politique d'assimilation linguistique et culturelle : cela se manifeste dans sa politique scolaire. Le droit naturel des Alsaciens a été ainsi bafoué. Même s'il y a en Alsace une proportion non négligeable de purs francophones (venant du reste du pays) et de francophones par choix libre (Alsaciens devenus exclusivement francophones), la majorité de la population n'a pas été respectée dans son droit naturel inamissible.

Après avoir reconnu sa propre part de responsabilité, l'Église a le droit, et après avoir pris conscience du fond du problème, l'Église a le devoir de se poser en face de l'État pour lui rappeler son devoir. Elle a le droit et le devoir, vis-à-vis de l'État et vis-à-vis de l'Alsace, de reconsidérer sa propre attitude en matière linguistique et de la redéfinir d'une manière qui tienne compte de l'identité bilingue de l'Alsace : ce faisant, elle respectera à la fois les droits de la langue nationale et ceux de l'idiome régional et de la langue culturelle, l'allemand, qui le porte.

3. Cette nécessaire révision — ou faut-il parler d'une « conversion », conversion à l'identité alsacienne de l'Alsace française ? — ne peut se faire en un tour de main. Un travail d'information et de réflexion est nécessaire pour cela. On peut penser — car c'est maintenant que les choses deviennent très concrètes — que cette révision peut se faire selon les étapes (qui pourront être par-

(1) Bonhoeffer, *Éthique*, *ibid.*

tiellement simultanées) suivantes :

— d'une manière générale, donner la voix, dans l'Église, à ceux qui, conscients du problème, ont à proposer des modèles de bilinguisme qu'ils ont expérimentés, principalement, en ce qui concerne le ministère pastoral, au niveau de l'enseignement catéchétique, de l'École du dimanche et des activités de jeunesse. En d'autres termes : qu'on partage des expériences, comme cela se fait déjà dans certains secteurs de l'Alsace, à l'initiative de pasteurs et de prêtres ;

— réhabiliter le passé linguistique et culturel de l'Alsace en tant qu'il est constitutif d'une des deux dimensions (au point de vue linguistique et culturel) présent et en tant qu'il est une dimension fondamentale de l'avenir de l'Alsace au sein de l'Europe. Pratiquement, cela signifie le soutien ferme de l'Église à tous les efforts visant à initier les enfants scolarisés non seulement à la culture générale, mais aussi à la culture particulière de l'Alsace, dès leur jeune âge ; ceci implique une initiation précoce à l'allemand. Soutenir cette initiation au passé culturel et à l'allemand non seulement en ce qui concerne l'école, mais la soutenir dans l'Église, c'est-à-dire la pratiquer dans la ligne par exemple des modèles déjà expérimentés dans des contextes très variés, significatifs de la diversité qui caractérise la situation alsacienne ;

— d'une manière particulière, veiller à la formation bilingue des futurs ministres de l'Église, soit en instaurant, dans les Facultés de théologie et les séminaires d'Alsace, des cours en allemand, soit (en cas d'insuffisance de cette première mesure) en recherchant, avec ou sans le soutien de l'État, un accord avec telles Facultés et Églises d'Allemagne et de Suisse alémanique, pour que les étudiants en théologie qui se destinent à vivre et à œuvrer en Alsace, puissent, par des études ou des stages appropriés recevoir la formation complémentaire indispensable ;

— afin que les initiatives privées en matière de pratique du bilinguisme au niveau des enfants et des jeunes soient reconnues ecclésiastiquement et étendues à toute l'Église en Alsace, et afin de donner à ceux qui ont la responsabilité de la direction dans l'Église l'autorité nécessaire pour pouvoir parler et agir en ce domaine au nom de l'Église en Alsace, prévoir, après une consultation des communautés locales et des différents secteurs de l'Alsace (par Inspections ou doyennés par exemple), un synode, soit particulier à chacune des Églises soit commun à toutes, ayant pour tâche de définir la position de l'Église en ce qui concerne le bilinguisme en Alsace et de fixer, le cas échéant, les moyens à mettre en œuvre dans l'Église pour le pratiquer réellement.

Église en Alsace, réveille-toi !

La vocation de l'Église est d'être Église du Christ. La vocation de l'Église en Alsace est d'être Église du Christ en Alsace. L'Alsace est en France, mais l'Alsace n'est pas la France. L'Alsace est elle-même, dans la France et dans l'Europe. C'est là une donnée qui veut simplement être reconnue. La méconnaissance de cette donnée est la méconnaissance de l'identité de ce qu'on appelle la personnalité alsacienne ; elle est méconnaissance de la dignité de l'homme d'Alsace. L'Église en Alsace ne peut œuvrer ici comme si elle était n'importe où ; elle n'est pas n'importe où, mais ici. L'Alsace est un lieu écologique, comme il y en a d'autres : c'est le nôtre. L'Alsace a le droit d'être respectée dans son originalité qui ne peut être qu'un enrichissement pour la communauté nationale ; par sa situation et la vocation qui en résulte, elle est un pont entre deux grands pays et deux grandes cultures. L'Alsace a le droit de lutter pour le respect, de la part de l'État, de l'originalité qui est la sienne ; elle a le devoir d'accueillir et de considérer comme siens de plein droit, puisque membres de la communauté nationale qui est le bien de tous les Français, ceux qui viennent, du reste du pays, s'établir au milieu d'elle ; elle a le droit et le devoir de s'enrichir de tout l'apport linguistique et culturel de la France, comme elle a le droit de s'attendre de la part des Alsaciens d'adoption qu'ils respectent sa spécificité, c'est-à-dire ce qui est désormais leur propre lieu écologique, et qu'ils s'ouvrent à l'enrichissement que ce lieu peut et veut leur apporter. Le devoir de l'Église en Alsace est, à cause du droit naturel dont elle a à être le défenseur, de définir une éthique du bilinguisme en Alsace, afin qu'il fasse bon vivre, pour les Alsaciens de souche et les Alsaciens d'adoption, dans cette terre blessée par son histoire et promise, elle aussi, à la paix du royaume.

Église en Alsace, tu n'es Église du Christ que si tu l'es en Alsace !

Chrétiens en Alsace, vous n'êtes chrétiens que si vous l'êtes en Alsace !

Hommes d'Alsace, vous n'êtes hommes que si vous l'êtes en Alsace !

La terre d'Alsace n'est qu'une terre. Le chrétien et l'Église savent qu'il n'y a pas ici de cité permanente et que la réalité du royaume transcende la terre. Mais ils savent aussi que la réalité du royaume ne peut être vécue, dès maintenant, qu'en un lieu donné. Jésus a été homme de la terre d'Israël. L'œuvre de Dieu se fait toujours quelque part. Elle ne peut rayonner ailleurs qu'à partir d'un lieu donné où elle produit son fruit non en général mais in concreto. Notre quelque part, c'est l'Alsace. Elle est notre champ de responsabilité. Mais l'Alsace a un visage que l'histoire lui a donné.

L'histoire est toujours assumée par Dieu, jamais niée. Nier l'histoire et donc l'originalité de l'Alsace, est un péché devant Dieu. L'évangile de Dieu libère l'homme pour qu'il s'accepte comme homme d'un lieu qui est son ici.

Gérard SIEGWALT